



## BUREAU DIRECTEUR

### PROCÈS-VERBAL RÉUNION du 03 Janvier 2023

---

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : **Mesdames Chantal DELOGE - Véronique GAYRAUD - Ghyslaine SALDANA.**  
**Messieurs David DURUSSEL - Philippe LAURAIRE - Serge MARTIN - Jean Pierre MASSE - Eric WATTELLIER.**

Assistent : **Messieurs Michel CAUSSADE - Olivier DAURIOS – Yvan DAVID - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

---

**Ouverture de la Séance à 18h45**

#### **DIRECTION GENERALE**



#### **Situation d'un salarié**

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe les Membres du Bureau de la situation d'un salarié de la LFO. Ce salarié demande une reclassification de son CDD en CDI.

Après échanges sur la situation, les Membres du Bureau Directeur donne quitus à l'unanimité à Monsieur Arnaud DALLA PRIA pour entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de notre avocat conseil.



## **Journée des Bénévoles 2023 – Validation du protocole avant envoi aux Districts**

Madame Ghyslaine SALDANA soumet aux Membres du Bureau Directeur une proposition de protocole concernant la Journée Nationale des Bénévoles 2023.

Le nombre de bénévoles sera diminué par rapport à la saison précédente (73 bénévoles seront conviés, une répartition est effectuée par Districts en fonction du nombre de dirigeants au 30 juin 2022) .

Le District de l'Aude bénéficiera d'une place supplémentaire afin de rétablir le déséquilibre crée les années précédentes.

Les Membres du Bureau valident cette proposition à l'unanimité.



## **Application de l'article 33**

Monsieur Michel CAUSSADE informe les Membres du Bureau de la mise en application de l'article 33 de la LFO qui concerne les obligations des clubs en matière financière.

En effet, suite aux accords établis avec des clubs en difficultés de paiement (reconnaissance de dettes, mise en place d'un échéancier ...), force est de constater que les engagements des clubs ne sont pas tenus.

Les clubs débiteurs devront être à jour de leurs cotisations au 30 juin 2023.

Le service juridique enverra prochainement aux clubs concernés un courrier afin de leur demander de respecter leurs engagements financiers sous peines de sanctions.

Monsieur Jean-Pierre MASSE demande une sanction immédiate envers ces clubs débiteurs et d'arrêter d'actionner le levier préventif.

Monsieur Olivier DAURIOS se rapprochera de la Commission Régionale de Contrôle des clubs pour les sensibiliser sur cette problématique.



## **Travaux d'entretien et rénovation du Centre Régional du Football Georges Favre**

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe les Membres du Bureau des travaux à réaliser sur le site de Castelmaurou. Le but étant de pouvoir réaliser une synthèse de l'ensemble des travaux à réaliser (qui s'élèvent entre 600 et 700 k€) afin de mettre aux normes le Centre Régional de Football (eaux chaudes sanitaires, isolation, climatisation, rénovation vestiaire synthétique , rénovation aile A, création d'une zone de parking ...).



## **Conventions d'objectifs 2022/2025**

Monsieur Christophe GENIEZ informe le Bureau Directeur du montant de l'enveloppe allouée au territoire OCCITAN pour la période 2022/2025 .

Le montant s'élève à 639.724 €, selon une répartition en fonction du périmètre d'intervention de la Ligue et des Districts sur des actions récurrentes identifiées, et sur la base du plan d'actions territorial concerté répondant au programme Performances 2024.

Le tableau récapitulatif devra être complété et envoyé à la LFA avant le 15 Février 2023.



## **Assurance : Dommage aux biens**

Monsieur Christophe GENIEZ informe le Bureau Directeur que suite à la résiliation du contrat MMA de dommage aux biens au 31 décembre 2022, le cabinet Julien a procédé à une consultation auprès des assureurs. Après examen des propositions par le cabinet Julien, la proposition d'AXA est retenue pour la couverture des dommages aux biens de la ligue à partir du 01 janvier 2023.

Les Membres du Bureau valident cette proposition à l'unanimité.



## **Ordre du Jour du Comité de Direction du 14.01.2023**

Monsieur Arnaud DALLA PRIA propose aux Membres du Bureau de Direction l'ordre du jour du prochain Comité de Direction qui se tiendra à Montpellier le Samedi 14 Janvier 2023. A l'issue de celui-ci aura lieu l'inauguration de la Salle Maurice MARTIN (ex salle de formation).

Concernant cette inauguration, une prise de paroles des intervenants sera programmée : Messieurs DALLA PRIA – ANJOLRAS – GAUBERT et NORLORGUES.



## **Intervention de Monsieur Serge MARTIN**

Monsieur Serge MARTIN demande des précisions concernant les médailles Fédérales et de Ligue.

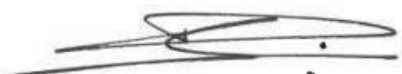
Monsieur Christophe GENIEZ précise les modalités de délivrance de ces médailles. A l'avenir, Monsieur Arnaud DALLA PRIA souhaite que les critères d'attribution de ces médailles soit d'avantage affiné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h 35.

\*\*\*\*\*

**Le Président de la LFO,**

**Arnaud DALLA PRIA**



**La Secrétaire Générale de la LFO**

**Chantal DELOGE**

